

SECHERESSE : 47 COMMUNES DE GPA PASSENT AU NIVEAU CRISE

Sécheresse : 47 communes de Guingamp-Paimpol Agglomération passent au niveau crise.

La situation hydrologique continue de se dégrader dans les Côtes-d'Armor : 47 des 57 communes de Guingamp-Paimpol Agglomération sont depuis le 11 août placées en « crise » sécheresse, niveau le plus élevé du dispositif. Les 10 autres communes restent à ce jour en alerte renforcée.

Les 47 communes concernées par le niveau « crise » sécheresse sont :

Bégard, Belle-Isle-en-Terre, Bourbriac, Brélidy, Bulat-Pestivien, Calanhel, Callac, Carnoët, Coadout, Duault, Grâce, Guingamp, Gurunhuel, Kerien, Kermoroc'h, Kerpert, La Chapelle-Neuve, Landebaëron, Loc-Envel, Lohuec, Louargat, Maël-Pestivien, Magoar, Moustéru, Pabu, Péder nec, Plésidy, Ploëzal, Plouëc-du-Trieux, Plougonver, Plouisy, Ploumagoar, Plourac'h, Plusquellec, Pont-Melvez, Pontrieux, Runan, Saint-Adrien, Saint-Agathon, Saint-Clet, Saint-Laurent, Saint-Nicodème, Saint-Servais, Senven-Léhart, Squiffiec, Tréglamus et Trégonneau.

L'eau potable produite sur le territoire provient essentiellement d'eau de surface (barrages départementaux, rivières) et en infime proportion d'eaux souterraines.

Le niveau historiquement bas des rivières et l'absence de précipitations depuis environ 3 mois sur une grande partie du territoire amènent à prendre des mesures urgentes de sobriété, pour maintenir l'alimentation en eau potable.

Tous les consommateurs d'eau potable sont invités à limiter au maximum leurs consommations.

Au-delà des différents niveaux réglementaires, la situation concerne l'ensemble du territoire.

En l'absence de précipitations significatives, les barrages mobilisés pour sécuriser l'alimentation en eau potable sont fortement sollicités et voient leurs réserves rapidement diminuer.

Les faibles débits des cours d'eau, associés aux températures élevées, fragilisent également les milieux aquatiques.

Le passage au niveau crise entraîne un renforcement des restrictions pour les particuliers, les collectivités, les entreprises et les activités agricoles.

Pour les particuliers, les principales mesures prévoient notamment : l'interdiction d'arroser les jardins potagers de 8 h à 20 h ; l'interdiction d'arroser les pelouses, espaces verts et massifs ; l'interdiction de remplir ou vidanger les piscines privées ; l'interdiction d'alimenter les fontaines d'ornement. Le lavage des véhicules en stations de lavage est interdit en niveau crise. Le lavage des véhicules en dehors des stations de lavage reste interdit comme le reste de l'année.

L'Agglomération adapte également son fonctionnement.

L'objectif de Guingamp-Paimpol Agglomération est de sécuriser au maximum la production et la distribution d'eau potable pendant cette période particulièrement sensible, qui pourrait durer jusqu'en novembre 2026.

Face à cette situation, l'Agglomération réfléchit au report de certains travaux sur les réseaux et les installations de production d'eau potable, initialement programmés à partir de septembre. Leur démarrage pourrait être reporté à partir de décembre, sous réserve de l'évolution de la situation.

La situation nécessite désormais une réduction significative des consommations d'eau potable sur l'ensemble des 57 communes.

Cette situation pourrait rapidement évoluer : les 10 communes actuellement maintenues en alerte renforcée, comme le reste du Département des Côtes d'Armor, pourraient à leur tour passer en « crise sécheresse » dans les prochains jours, sauf si les conditions météorologiques évoluent.

Plus d'infos : <https://www.guingamp-paimpol-agglo.bzh/actualite/preservation-ressource-eau-secheresse/>



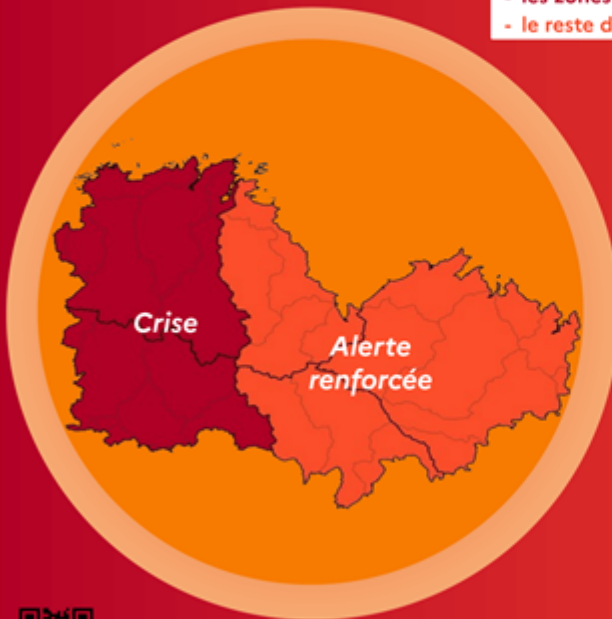
**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Information SÉCHERESSE Côtes-d'Armor



À compter du 10 août 2026,

- les zones Ouest et Sud-ouest sont placées en crise ;
- le reste du département est maintenu en alerte renforcée.



Crise

Alerte renforcée

Pour les secteurs en alerte renforcée (sauf cas particuliers) :

- restrictions horaires pour l'irrigation agricole selon le type de culture ;
- interdiction d'arroser les espaces verts, terrains de sport et parcours de golfs (sauf plantation de moins de 1 an) ;
- interdiction d'arroser les potagers de 8h à 20h ;
- interdiction de remplir les piscines, nettoyer les voiries et les façades ;
- interdiction de nettoyer les véhicules (sauf dans les stations équipées de systèmes de recyclage à 70 % minimum, de haute pression ou de programme éco) ;
- réduction de 10 % de la consommation d'eau à usage industriel.

Pour les secteurs en crise (sauf cas particuliers) :

- restrictions horaires pour l'irrigation agricole selon le type de culture ;
- interdiction d'arroser les espaces verts, terrains de sport, des parcours et départs de golfs ;
- interdiction d'arroser les potagers de 8h à 20h ;
- interdiction de remplir les piscines, nettoyer les voiries et les façades ;
- interdiction de nettoyer les véhicules ;
- réduction de 25 % de la consommation d'eau à usage industriel.



Consultez les informations et les arrêtés sur :
<https://www.cotes-darmor.gouv.fr>



CONTACT

Guingamp-Paimpol Agglomération

02 96 13 59 59 · contact@guingamp-paimpol.bzh